

10 heures 00

02)	DOSSIER N° 2203361	RAPPORTEUR: Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	Demande la condamnation du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique de Vannes à réparer les préjudices subis à hauteur de *	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Monsieur	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Madame	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Madame	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Monsieur	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Monsieur	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Monsieur	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Madame	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
	Monsieur	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU FINISTERE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU MORBIHAN	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES-AURAY OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SOCIETE D'AVOCATS NORMAND & ASSOCIES
03)	DOSSIER N° 2203432	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
Titre de l'affaire	Demande que le CHU de Rennes soit reconnu responsable du préjudice subi et soit condamné à réparer le préjudice	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS ARVOR
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS ARVOR
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	CABINET D'AVOCATS EFFICIA
Intervenant	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SOCIETE D'AVOCATS BIROT- RAVAUT ET ASSOCIES

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Madame René et Monsieur Bouju, Conseillers
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladain, Greffière

10 heures 45

01)	DOSSIER N° 2204609	RAPPORTEUR: Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de décision du 6 juillet 2022 de directrice adjointe du Centre hospitalier des Pays de Morlaix déléguée sur le site de Plougourvest (Résidence Saint-Michel), portant rejet d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service du 21 juin 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	ARVIS & KOMLY-NALLIER, AVOCATS ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	EHPAD RESIDENCE SAINT-MICHEL	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
02)	DOSSIER N° 2202924	RAPPORTEUR: Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 13 décembre 2022 du directeur de la Résidence Saint-Michel lui imposant un changement d'affectation et le rejet de son recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	ARVIS & KOMLY-NALLIER, AVOCATS ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	EHPAD RESIDENCE SAINT-MICHEL	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
03)	DOSSIER N° 2205052	RAPPORTEUR: Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 28 juillet 2022 de la directrice adjointe du centre hospitalier des pays de Morlaix mettant fin a son détachement de manière anticipée	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	ARVIS & KOMLY-NALLIER, AVOCATS ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	EHPAD RESIDENCE SAINT-MICHEL CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX	

10 heures 45

04)	DOSSIER N° 2202190	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du département des Côtes-d'Armor du 26 octobre 2021 prononçant une sanction disciplinaire du 1er groupe	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître VAYSSIERES Franz
Défendeur	DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR	
05)	DOSSIER N° 2204793	RAPPORTEURE: Madame Catherine René
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 27 juin 2022 par laquelle la présidente de l'Université de Bretagne Sud (UBS) a refusé d'appliquer l'accord national du 13 juillet 2021 relatif à la mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SUD ÉDUCATION MORBIHAN	
Défendeur	UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2203420	RAPPORTEUR: Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 2 février 2022 par lequel la Maire de la commune de Rennes l'a placé d'office sous le régime du congé de maladie ordinaire à titre conservatoire à compter du 2 février 2022, pour une durée de 3 mois ensemble la décision de la maire de Rennes du 25 avril 2022, notifiée le 6 mai 2022, portant rejet du recours gracieux de la requérante	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître MATEL Pierre-Yves
Défendeur	COMMUNE DE RENNES	

